



apform

La formation
PAR ET POUR LE MONDE VÉTÉRINAIRE

Devenez Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire grâce à la VAE*

Valorisez votre expérience pour
obtenir le titre ASV

- Certification complète ou partielle
- Parcours individualisé
- Blocs de compétences acquis à vie

** Validation des Acquis de l'Expérience*

L'EXPERT DE LA FORMATION DES
ÉQUIPES VÉTÉRINAIRES





La VAE pour devenir auxiliaire spécialisé vétérinaire (ASV)

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est l'une des voies d'accès à notre Titre d'«Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire*» (usuellement appelé «ASV-GIPSA»). Elle permet de faire reconnaître vos compétences professionnelles afin d'obtenir la certification visée. En tant que candidat à la VAE, vous devez remplir un dossier détaillé sur votre expérience et les qualifications acquises. Vous devez ensuite soutenir votre dossier devant un jury. Le titre d'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire obtenu par la VAE vous permet de sécuriser votre parcours professionnel et peut également vous permettre d'évoluer dans votre carrière en valorisant vos compétences.

APFORM est le seul organisme de formation de la branche vétérinaire, habilité à certifier et à accompagner la VAE pour l'obtention de la certification d'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire reconnu à l'échelon 5 de la convention collective des cabinets et cliniques vétérinaires.

Qui peut prétendre à une VAE ?

La faisabilité de votre démarche VAE est désormais évaluée exclusivement à partir d'un positionnement individuel, permettant d'analyser l'adéquation entre votre expérience professionnelle et le référentiel du titre visé et garantissant une démarche adaptée à votre expérience et à votre projet professionnel.

Vous pouvez compléter vos acquis par de l'expérience ou de la formation.

* Titre renouvelé le 28/03/2025. APFORM est co-certificateur, aux côtés du SNVEL (Syndicat National Vétérinaire d'Exercice Libéral) du Titre d'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire

Les avantages de la VAE



Faire reconnaître officiellement votre expertise professionnelle

La VAE permet de transformer votre expérience de terrain en une certification reconnue par la branche vétérinaire. Le titre d'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire (ASV) délivré par APFORM atteste de vos compétences et renforce votre crédibilité auprès des employeurs.



Sécuriser et faire évoluer votre parcours professionnel

L'obtention officielle du Titre « Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire » vous permet de valoriser vos compétences et votre expérience, d'être reconnu à l'échelon 5 de la convention collective, de sécuriser votre emploi et de vous ouvrir à des perspectives d'évolution professionnelle et salariale.



Un parcours adapté à votre expérience

Votre démarche VAE s'appuie sur un positionnement individuel permettant de valoriser précisément vos compétences. Selon votre expérience, vous pouvez valider tout ou partie du titre, et construire progressivement votre certification.



1

INFORMATION ET ÉLIGIBILITÉ

Avant de vous inscrire dans une démarche de VAE, il est indispensable de vérifier que vos activités professionnelles sont proches de celles décrites dans le référentiel d'activités et de compétences du titre visé. Pour cela, vous pouvez contacter votre conseiller VAE APFORM.

2

RECEVABILITÉ ET POSITIONNEMENT

À partir d'un positionnement individuel, vous analysez avec votre conseiller VAE la correspondance entre vos activités, vos compétences et le référentiel du titre. Cette étape est un moment clé pour : définir un parcours adapté à votre profil et déterminer si votre démarche s'oriente vers une VAE complète ou partielle.

3

CHOIX DU PARCOURS ET FINANCEMENT

Votre conseiller vous accompagne dans la construction de votre parcours : définir le périmètre de votre démarche (VAE complète ou partielle) et initier les démarches administratives nécessaires (*choix et mise en œuvre des solutions de financement adaptées à votre situation - OPCO-EP, CPF, France Travail - afin de sécuriser votre parcours dès le démarrage*).

4

ACCOMPAGNEMENT ET RÉDACTION DU DOSSIER

APFORM désigne un accompagnateur dédié, expert des attendus de la certification, qui vous guide tout au long de votre parcours. Il vous apporte un appui méthodologique, des conseils personnalisés et un regard professionnel tout au long de la rédaction de votre dossier.

5

ÉVALUATION

L'accompagnateur APFORM vous prépare également à l'entretien avec le jury, afin de vous permettre d'aborder cette étape avec confiance et sérénité. L'évaluation s'effectue à distance.



La VAE pour devenir auxiliaire spécialisé vétérinaire (ASV)

L'examen VAE

Vous rédigez votre dossier de preuves en répondant aux questions de compétences qui vont être posées, vous décrivez votre expérience professionnelle afin d'apporter la démonstration des savoirs et savoir-faire acquis. Vous bénéficiez d'un accompagnement individualisé qui vous permet d'approfondir certaines réponses et vous aide dans votre rédaction.

Dans un délai de 2 mois maximum, après la clôture de son dossier, vous êtes convoqué pour votre passage en jury. Dans le cadre de son accompagnement individualisé, vous bénéficiez d'une préparation à l'entretien avec le jury. Le jury apprécie, à la lecture du dossier, l'adéquation entre les connaissances, les aptitudes, les compétences du candidat et le référentiel de certification. L'entretien s'effectue à distance (par visioconférence).

En cas de validation partielle, le jury précise la nature des connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'une évaluation complémentaire en deuxième jury : les compétences acquises et celles restant à évaluer.

Une attestation officielle de blocs de compétences est délivrée. Ces blocs sont acquis définitivement et peuvent être complétés ultérieurement dans le cadre d'une VAE partielle.

Le financement de la VAE :

En fonction de votre situation professionnelle (salarié, demandeur d'emploi...), APFORM vous accompagne dans l'identification du financement le plus adapté à votre projet de VAE. Votre conseiller VAE vous accompagne dans la mise en œuvre de ces démarches.

La VAE pour l'obtention du titre d'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire est éligible à plusieurs dispositifs de financement, notamment : les financements OPCO, pour les salariés, le Compte Personnel de Formation (CPF), les dispositifs de France Travail, pour les demandeurs d'emploi. Il s'agit d'un parcours cohérent, réaliste et financé, en adéquation avec votre situation et votre projet professionnel. Le devis et la durée de la VAE seront déterminés en fonction des unités de compétences à passer. Ces éléments sont validés avec le candidat lors de l'entretien de recevabilité.

Référent handicap :

Pour toute question concernant l'accès à nos formations aux personnes en situation de handicap, contactez notre référent handicap par mail : handicap@apform.fr

Contact :

Pour plus d'informations, contactez votre conseiller VAE : vae@apform.fr



0 805 390 022



apform.fr

